

Décret n° ~~2002 - 268~~ du ~~7 Août 2002~~

portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre
du mérite congolais.

Le Président de la République,

-
- Vu l'Acte Fondamental;
 - Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand croix;
 - Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur;
 - Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux;
 - Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux;
 - Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République;
 - Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République;
 - Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
 - Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article premier.- Est nommé, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais.

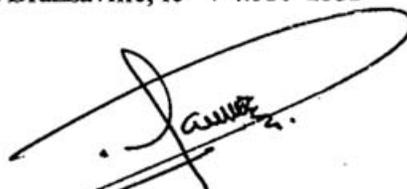
AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur FOELLNER Jean-Charles .

Article 2.- Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 Août 2002

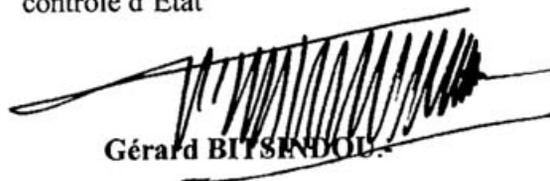


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Le Ministre à la Présidence de la République
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat



Gérard BIYENDOU.-